

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de CONDETTE

SOCIÉTÉ REVIVAL

MISE A JOUR DES ACTIVITÉS
ET RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT VHU

Par arrêté préfectoral du 26 juillet 2016, la Société REVIVAL, dont le siège social est situé Zone Industrielle n°4 – 59880 SAINT SAULVE, est autorisée à procéder à la mise à jour et à obtenir le renouvellement de l'agrément VHU pour ses activités situées 61, rue Huret Lagache – 62360 CONDETTE.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.